

Ce deuxième tour boucle une année d'élections consécutives à la mise en oeuvre de la loi LRU. Il est donc possible de tirer quelques enseignements.

En premier lieu, lors de l'élection au Conseil d'administration le 10 avril 2008, la participation s'était élevée à 55,3%. Elle est tombée à 33,5% lors du premier tour du scrutin pour le CTP le 23 octobre, et à 33% lors du second tour le 27 novembre. Pour la CGT cette chute de la participation s'explique par deux raisons principales : d'une part nous ne sommes pas parvenus à convaincre une fraction importante des personnels de Paris 1 de l'importance du CTP tant pour la gestion de leur vie professionnelle au quotidien, que comme instrument permettant de peser sur les orientations futures de notre établissement ; d'autre part une forte défiance à l'égard de l'actuelle équipe présidentielle et de ses soutiens syndicaux s'est vraisemblablement manifestée les 23 octobre et 27 novembre.

En second lieu l'élection au CTP marque une nette défiance à l'égard des organisations qui non seulement souhaitaient presque exclusivement faire de ce scrutin un test de représentativité, notamment en ne publiant pas leurs listes de candidats ; et qui par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur de la LRU, inscrivent leur action dans l'accompagnement de la réforme et le soutien d'une équipe présidentielle constituée sans projet clair et sans souci de représentativité.

Pour la CGT l'élection au CTP est un succès sur lequel nous appuyer pour défendre les personnels et faire avancer leurs revendications. D'ores et déjà nous tenons à réaffirmer :

**\* Notre opposition à toute modulation du service des enseignants-chercheurs, même volontaire. Rappelons qu'une motion d'opposition au projet de décret a été soumise au Conseil d'administration, que certains membres du CA souhaitent manifestement appliquer la modulation des services dès octobre 2009, et que le vote sur cette motion interviendra lors de la séance du 15 décembre. Nous invitons tous les collègues opposants à ce projet, à prendre contact avec les membres du CA qu'ils connaissent afin de leur faire connaître leur opposition.**

**\* Notre opposition à tout déplacement contraint des personnels. Les restructurations et le déménagement des personnels ne peuvent légitimement se concevoir sans consultation de ceux-ci.**

**\* Notre opposition à toute dérive vers des formes de privatisation et de précarisation des métiers de l'université. Nous sommes opposés à l'individualisation des rémunérations et au salaire "au mérite". Nous sommes radicalement opposés aux "rachats de service".**

**\* Nous demandons la publication d'un plan de résorption de la précarité.**

**\* Nous demandons l'élaboration rapide et la publication d'un plan visant à l'amélioration significative des conditions d'hygiène et de sécurité des personnels de Paris 1.**

**\* Nous demandons l'élaboration et la publication d'un plan de formation destiné à l'ensemble des personnels, quel que soit le statut ou le grade de chacun.**